

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 23 MAI 2020

Pour des raisons de sécurité sanitaire (pandémie de la COVID 19), la réunion se déroule à la Grange de Lanquais.

Ouverture de séance : 14h00.

Présents : BLANCHET Michel, BOULANGER Cécile, DEPEAUX-JAMET Isabelle, FARGUETTE Virginia, LEFRERE Lionel, LOBJOIS Pascal, LORGUE FAVREAU Delphine, MADRID Philippe, REMIZE Philippe, ZELLNER Claude.

Absente excusée : BOITREL Bernadette ; donne pouvoir à BLANCHET Michel.

Monsieur LOBJOIS Pascal est désigné secrétaire de séance.

Rappel : Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, j'ai décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera en fixant un nombre maximal de 100 personnes autorisées à y assister.

I – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Pour simplifier certaines procédures, Monsieur le Maire énumère les compétences pouvant lui être déléguées ainsi qu'aux adjointe et adjoints. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'attribution des compétences énumérées à Monsieur le Maire et à Madame et Messieurs les adjoints délégués.

II – DÉLÉGATION GÉNÉRALE SUR LE CODE DES MARCHÉS PUBLICS :

Monsieur le Maire explique que toutes dépenses à partir du 1^{er} euro, marchés publics ou simples factures, doit faire l'objet d'une délibération. Pour simplifier cette procédure, Monsieur le Maire demande la délégation de règlement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délégation de passation et de règlement des marchés publics.

IV – DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS ET MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Monsieur le Maire expose la fonction de chaque commission.

Après en avoir délibéré des Conseillers sont nommés Présidents et, ou Membres pour chaque commission.

Voir tableau en annexe.

V - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Président : BLANCHET Michel

Titulaires : LEFRERE Lionel

REMIZE Philippe

Suppléants : LORGUE FAVREAU Delphine

ZELLNER Claude

VI - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS :

Monsieur le Maire expose la fonction de chaque syndicat.

Après en avoir délibéré des Conseillers sont nommés Délégués Titulaires et, ou Délégués Suppléants pour chaque syndicat.

Voir tableau en annexe.

VII – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Monsieur le Maire expose les modalités d'attribution des indemnités du Maire et des adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités du Maire à 40,3% de l'indice brut terminal de la fonction publique et des adjoints à 10,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

VIII – CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCÈS :

Monsieur le Maire donne lecture des devis pour l'allongement et l'aménagement du chemin rural n°38 (chemin de Pech-Nadal).

Après travaux, cette voie sera transférer à la Communauté de Communes Bastide Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis et confie ces travaux à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 54 836,50€ TTC.

IX – AVENANTS D'ACTES D'ENGAGEMENT DES TRAVAUX DE LA SALLE DU FOYER RURAL :

- Avenant n°1 du lot n°2 pour des travaux non prévus au devis initial.

Entreprise LES MACONS COUVREURS – Gros œuvre et démolition.

Plus value de 3 900,21€ HT.

Nouveau montant du marché à 48 354,21€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°2.

- Avenant n°1 du lot n°4 pour des travaux ne nécessitant plus leur exécution.

Entreprise METALLERIE BERGERACOISE – Menuiserie extérieure aluminium.

Moins value de 1 396€ HT.

Nouveau montant du marché : 28 404€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°4.

X – ADMISSION EN NON VALEUR :

Monsieur le Comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement de la somme de 11,50€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal un avis favorable pour l'admission en non-valeur de cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire pour l'admission en non-valeur de cette somme.

XI – RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE :

Monsieur le Maire propose le renouvellement du contrat P.E.C. de Monsieur Michel CAZAL pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à reconduire le contrat P.E.C. de Monsieur CAZAL.

XII – RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :

Au vu des protocoles sanitaires stricts à mettre en place pour la reprise de l'école et pour venir en aide au personnel scolaire, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour le recrutement d'un agent contractuel à raison de 10 heures par jour pour la période du 18 mai au 29 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne accord et pouvoir à Monsieur le Maire pour le recrutement d'un agent contractuel.

Séance levée à 17h00.